

Statistiques trimestrielles de milieu ouvert

Au 31 décembre 2022

Secrétariat général
Sous-direction de la statistique et des études
Service statistique ministériel de la justice



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Périmètre et définition

Seules les personnes majeures sont comptabilisées dans les tableaux présentés dans cette publication. Le périmètre géographique retenu est celui de la France métropolitaine et des départements d'outre-mer.

Une personne est considérée comme **placée sous main de justice en milieu ouvert**, lorsqu'elle est suivie pour une mesure, sans être placée sous écrou.

Dans ce document, les mesures comptabilisées sont celles suivies par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP). Le suivi de l'ensemble du milieu ouvert nécessiterait l'intégration des prises en charge des services de l'application des peines (SAP).

Les mesures de milieu ouvert prises en compte sont les suivantes :

- les **alternatives aux poursuites**, ici le travail non rémunéré (TNR) et le stage (alternative).
- les **mesures présentencielle**s, contrôle judiciaire, assignation à résidence sous surveillance électronique (ARSE) et assignation à résidence sous surveillance électronique mobile (ARSEM).
- les **mesures post-sentencie**lles. Elles comprennent le sursis avec mise à l'épreuve (SME), la peine de détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE), le sursis probatoire, la libération conditionnelle, en aménagement de peine (Libération conditionnelle (AP)) ou en tant que régime de la libération sous contrainte (LSC sous libération conditionnelle), le travail d'intérêt général en tant que peine (TIG) et en tant qu'obligation (Obligation de TIG), le sursis total assorti d'une obligation d'accomplir un travail d'intérêt général (Sursis-TIG), l'interdiction de séjour, les peines et obligations de stage (Stage), les suspensions de peine pour raison médicale (Suspension (raison médicale)), la contrainte pénale, l'ajournement avec mise à l'épreuve, l'ajournement aux fins d'investigations et l'ajournement avec injonction.
- les **mesures de sûreté suite à une condamnation**. Elles comprennent le suivi socio-judiciaire, la surveillance judiciaire et le placement sous surveillance électronique mobile (PSEM).

Les statistiques trimestrielles sont publiées dans ce document sur les 4 dernières années, au moins pour le même trimestre que le dernier publié de manière à éviter les effets saisonniers. Les séries longues, à partir du premier trimestre 2016, sont disponibles dans le tableur de synthèse.

Révisions et qualité des indicateurs

Politique de révisions

Les données provisoires (p) du trimestre T sont diffusées pour la première fois lors du 4e mois qui suit la fin du trimestre. Ainsi les données provisoires du 4e trimestre (T4) de l'année N sont diffusées en avril de l'année N+1. Les données correspondant aux trimestres précédents des années N et N-1 sont susceptibles d'être révisées à chaque publication et sont dits semi-définitifs (sd). Les données de l'année N sont définitives lors de la diffusion d'avril de l'année N+2.

Outre des retards de saisie, les révisions peuvent aussi être dues à des évolutions dans les traitements effectués par la Sous-direction de la statistique et des études (SDSE). Dans ce cas, ces évolutions sont « rétropolées », c'est-à-dire qu'elles sont appliquées rétroactivement sur l'ensemble des données disponibles, et de façon à éviter les ruptures de séries. La mention « définitifs révisés » (r) désigne les indicateurs, précédemment définitifs, ainsi recalculés.

Avertissements

Octobre 2021 :

Les mesures d'ajournement, ajournement aux fins d'investigation, ajournement avec injonction et ajournement avec mise à l'épreuve, ont été agrégées car les effectifs de ces mesures sont faibles, et elles ont été reportées dans la catégorie post-sentencielle car les personnes restent condamnées malgré l'ajournement de leurs mesures. L'assignation à résidence sous surveillance électronique et l'assignation à résidence sous surveillance électronique mobile ont également été fusionnées en raison des faibles effectifs de la seconde mesure.

Des évolutions dans le processus de production ont induit des révisions mineures sur les séries, y compris aux périodes considérées comme définitives.

Juillet 2021 :

Les données ont été « rétropolées » depuis 2016 en raison de modifications apportées au traitement statistique, notamment afin de mettre en avant les obligations de TIG décidées dans le cadre d'une autre peine (contrainte pénale, sursis probatoire et peine de détention à domicile sous surveillance électronique). Une mise à jour des données relatives aux nationalités des personnes a également été réalisée, en particulier suite à la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Les personnes de nationalité britannique sont désormais comptabilisées dans le « reste de l'Europe » pour toutes les périodes.

Janvier 2021 :

Les données ont été « rétropolées » depuis 2016 en raison de changements apportés au processus de production des données « personnes » dans APPI.

Glossaire des mesures et abréviations

Abréviation	Nom complet
-------------	-------------

Alternatives aux poursuites

Stage (alternative)	Stage (alternative)
TNR	Travail non rémunéré

Mesures présentencielles

ARSE	Assignation à résidence sous surveillance électronique
ARSEM	Assignation à résidence sous surveillance électronique mobile
Contrôle judiciaire	Contrôle judiciaire

Mesures post sentencielles

Ajournement	Ajournement aux fins d'investigations, avec injonction, et avec mise à l'épreuve
Contrainte pénale	Contrainte pénale
DDSE	Détention à domicile sous surveillance électronique (peine)
Interdiction de séjour	Interdiction de séjour
Libération conditionnelle (AP)	Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine
LSC sous libération conditionnelle	Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle
SME	Sursis avec mise à l'épreuve
Sursis probatoire	Sursis probatoire
Suspension (raison médicale)	Suspension de peine pour raison médicale
Stage	Peine et obligation de stage
Sursis-TIG	Sursis total assorti d'une obligation d'accomplir un travail d'intérêt général
TIG	Travail d'intérêt général
Obligation de TIG	Obligation d'accomplir un travail d'intérêt général

Mesures de sûreté suite à une condamnation

PSEM	Placement sous surveillance électronique mobile
Surveillance judiciaire	Surveillance judiciaire
Suivi socio-judiciaire	Suivi socio-judiciaire

Autres abréviations

CPIP	Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation
JAP	Juge de l'application des peines
PPSMJ	Personne placée sous main de justice
SAP	Service de l'application des peines
SPIP	Service pénitentiaire d'insertion et de probation

Sommaire

Tableau	Intitulé
---------	----------

Population suivie

Tableau 1	Personnes suivies en milieu ouvert, par sexe
Tableau 2	Personnes suivies en milieu ouvert, par catégorie d'âge
Tableau 3	Âge des personnes prises en charge en milieu ouvert
Tableau 4	Personnes suivies en milieu ouvert, par nationalité
Tableau 5	Domiciliation des personnes suivies en milieu ouvert, par région administrative
Tableau 6	Caractéristiques des personnes suivies en milieu ouvert selon la région administrative du domicile

Mesures suivies

Tableau 7	Mesures suivies en milieu ouvert, par catégorie
Tableau 8	Alternatives aux poursuites et mesures présentenciellelles suivies en milieu ouvert
Tableau 9	Mesures post-sentenciellelles suivies en milieu ouvert
Tableau 10	Mesures de sûreté suite à une condamnation suivies en milieu ouvert
Tableau 11	Proportion de femmes selon les mesures
Tableau 12	Proportion de personnes de nationalité étrangère selon les mesures
Tableau 13	Âge médian des personnes suivies en milieu ouvert selon les mesures

Nouvelles personnes et nouvelles mesures suivies

Tableau 14	Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par sexe
Tableau 15	Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par région administrative du domicile
Tableau 16	Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par catégorie
Tableau 17	Nouvelles alternatives aux poursuites et nouvelles mesures présentenciellelles
Tableau 18	Nouvelles mesures post-sentenciellelles suivies en milieu ouvert
Tableau 19	Nouvelles mesures de sûreté suite à une condamnation suivies en milieu ouvert
Tableau 20	Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par région administrative du domicile

Population suivie

Au 31 décembre 2022

Tableau 1 : Personnes suivies en milieu ouvert, par sexe

Sexe	31/12/19	31/03/20	30/06/20	30/09/20	31/12/20	31/03/21	30/06/21	30/09/21	31/12/21	31/03/22 (sd)	30/06/22 (sd)	30/09/22 (sd)	31/12/22 (p)
Femmes	12 424	12 202	11 626	11 382	11 353	11 744	11 981	11 996	12 066	12 448	12 784	12 766	12 409
Hommes	150 218	149 780	148 029	147 167	148 036	151 654	154 373	156 793	158 395	162 942	166 253	166 338	164 243
Total	162 642	161 982	159 655	158 549	159 389	163 398	166 354	168 789	170 461	175 390	179 037	179 104	176 652

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 2 : Personnes suivies en milieu ouvert, par catégorie d'âge

	31/12/19	31/12/20	31/12/21	31/12/22 (p)
18 à 19 ans	5 754	5 095	5 593	4 847
20 à 24 ans	28 240	27 076	28 896	28 509
25 à 29 ans	25 533	24 877	25 756	26 460
30 à 39 ans	46 769	46 171	48 910	50 470
40 à 49 ans	31 394	31 484	34 549	37 190
50 à 59 ans	17 283	17 056	18 345	19 927
60 ans et plus	7 637	7 602	8 384	9 214
Non renseigné	32	28	28	35
Total	162 642	159 389	170 461	176 652

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 3 : Âge des personnes suivies en milieu ouvert

		31/12/19	31/12/20	31/12/21	31/12/22 (p)
Âge médian	Femmes	36,3	36,1	36,1	36,9
	Hommes	34,3	34,6	34,9	35,5
	Ensemble	34,4	34,8	35,0	35,6
Âge moyen	Femmes	37,7	37,7	37,6	38,1
	Hommes	36,3	36,6	36,7	37,2
	Ensemble	36,5	36,6	36,8	37,2

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précision : L'âge médian est l'âge qui sépare une population en deux groupes numériquement égaux, le premier contenant la moitié des plus jeunes, le second la moitié des plus âgés.

Tableau 4 : Personnes suivies en milieu ouvert, par nationalité

	31/12/19	31/12/20	31/12/21	31/12/22 (p)
France	149 514	145 870	154 926	159 930
UE hors France	2 124	2 067	2 310	2 572
Reste de l'Europe	672	733	816	886
Afrique	7 111	7 448	8 580	9 083
Amérique	484	591	653	690
Asie et Océanie	1 176	1 115	1 322	1 535
Autres	1 561	1 565	1 854	1 956
Total	162 642	159 389	170 461	176 652

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précision : La catégorie *Autres* regroupe les apatrides et les cas non renseignés.

Tableau 5 : Domiciliation des personnes suivies en milieu ouvert, par région administrative

	31/12/19	31/12/20	31/12/21	31/12/22 (p)
Auvergne-Rhône-Alpes	19 092	18 442	19 459	20 286
Bourgogne-Franche-Comté	8 496	8 215	8 297	8 749
Bretagne	7 362	7 392	7 704	7 710
Centre-Val de Loire	6 395	6 188	7 061	7 235
Corse	828	808	818	913
Grand Est	14 311	14 172	15 168	15 199
Guadeloupe	972	1 124	1 273	1 419
Guyane	765	878	713	691
Hauts-de-France	17 424	16 297	17 516	17 891
Île-de-France	24 087	23 335	26 060	26 849
La Réunion	2 532	2 424	2 475	2 920
Martinique	1 121	988	914	976
Mayotte	327	314	346	343
Normandie	9 228	8 956	8 893	9 205
Nouvelle-Aquitaine	14 628	14 529	15 771	16 278
Occitanie	14 799	14 722	16 184	17 508
Pays de la Loire	8 270	8 275	8 693	8 940
Provence-Alpes-Côte d'Azur	12 005	12 330	13 116	13 540
France entière	162 642	159 389	170 461	176 652

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 6 : Caractéristiques des personnes suivies en milieu ouvert selon la région administrative du domicile

Au 30 septembre 2022 (p)	Nombre de PPSMJ	Âge médian (ensemble)	Proportion de femmes	Proportion d'étrangers
Auvergne-Rhône-Alpes	20 286	35,5	7,2%	10,4%
Bourgogne-Franche-Comté	8 749	35,9	7,9%	5,7%
Bretagne	7 710	37,1	7,7%	5,6%
Centre-Val de Loire	7 235	35,0	7,1%	8,9%
Corse	913	39,8	7,0%	9,6%
Grand Est	15 199	36,4	7,7%	7,5%
Guadeloupe	1 419	35,0	4,9%	4,9%
Guyane	691	31,4	10,9%	24,5%
Hauts-de-France	17 891	35,5	6,6%	5,2%
Île-de-France	26 849	33,8	5,5%	19,6%
La Réunion	2 920	35,4	5,3%	1,1%
Martinique	976	35,6	5,0%	3,7%
Mayotte	343	30,6	3,5%	30,6%
Normandie	9 205	36,8	6,9%	4,5%
Nouvelle-Aquitaine	16 278	36,7	7,9%	7,0%
Occitanie	17 508	35,5	7,9%	9,1%
Pays de la Loire	8 940	35,9	7,0%	7,4%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	13 540	35,6	7,0%	10,4%
France entière	176 652	35,6	7,0%	9,5%

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Mesures suivies

Au 31 décembre 2022

Tableau 7 : Mesures suivies en milieu ouvert, par catégorie

	31/12/19	31/03/20	30/06/20	30/09/20	31/12/20	31/03/21	30/06/21	30/09/21	31/12/21	31/03/22 (sd)	30/06/22 (sd)	30/09/22 (sd)	31/12/22 (p)
Alternatives aux poursuites et mesures présentencielles	7 708	8 293	8 442	8 918	9 576	10 073	10 368	10 420	10 256	10 786	11 155	11 257	11 094
Mesures post-sentencielles	166 322	165 377	163 135	161 450	162 266	167 221	171 121	174 370	176 905	182 400	185 952	185 433	182 483
Mesures de sûreté suite à une condamnation	7 399	7 497	7 626	7 622	7 612	7 728	7 824	7 852	7 942	7 924	7 970	7 931	7 863
Total	181 429	181 167	179 203	177 990	179 454	185 022	189 313	192 642	195 103	201 110	205 077	204 621	201 440

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précisions : Les mesures de milieu ouvert prises en compte dans ce document sont les suivantes :

- les **alternatives aux poursuites** : le travail non rémunéré (TNR) et le stage (alternatives).

- les **mesures présentencielles** : l'assignation à résidence sous surveillance électronique (ARSE), l'assignation à résidence sous surveillance électronique mobile (ARSEM) et le contrôle judiciaire.

- les **mesures post-sentencielles** : le sursis avec mise à l'épreuve (SME), la peine de détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE), le sursis probatoire, la libération conditionnelle, en aménagement de peine (Libération conditionnelle (AP)) ou en tant que régime de la libération sous contrainte (LSC sous libération conditionnelle), les peines (TIG) et obligations (Obligation de TIG) de travail d'intérêt général, le sursis total assorti d'une obligation d'accomplir un travail d'intérêt général (Sursis-TIG), l'interdiction de séjour, les peines et obligations de stage (Stage), les suspensions de peine pour raison médicale (Suspension (raison médicale)), la contrainte pénale, l'ajournement avec mise à l'épreuve, l'ajournement aux fins d'investigations et l'ajournement avec injonction.

- les **mesures de sûreté suite à une condamnation** : le suivi socio-judiciaire, la surveillance judiciaire et le placement sous surveillance électronique mobile (PSEM).

Tableau 8 : Alternatives aux poursuites et mesures présentencielles suivies en milieu ouvert

	31/12/19	31/12/20	31/12/21	31/12/22 (p)
ARSE/ARSEM	338	392	480	543
Contrôle judiciaire	4 654	5 232	5 598	6 223
Stage (alternative)	908	1 853	2 415	2 735
TNR	1 808	2 099	1 763	1 593
Total	7 708	9 576	10 256	11 094

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précisions : ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; ARSEM : Assignation à résidence sous surveillance électronique mobile ; TNR : Travail non rémunéré

Tableau 9 : Mesures post-sentencielles suivies en milieu ouvert

	31/12/19	31/12/20	31/12/21	31/12/22 (p)
Ajournement	79	42	34	24
Contrainte pénale	1 882	905	294	69
DDSE	so	887	1 359	1 291
Interdiction de séjour	1 647	2 056	2 178	2 349
Libération conditionnelle (AP)	4 563	4 766	4 131	3 579
LSC sous libération conditionnelle	486	566	419	493
SME	121 911	88 391	35 259	10 821
Sursis probatoire	so	33 862	103 438	138 012
Suspension (raison médicale)	174	166	154	134
Stage	260	919	2 301	2 154
Sursis-TIG	20 994	11 193	1 250	302
TIG	14 312	16 999	21 474	18 702
Obligation de TIG	14	1 514	4 614	4 553
Total	166 322	162 266	176 905	182 483

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précisions : Ajournement : Ajournement avec mise à l'épreuve, ajournement aux fins d'investigations et ajournement avec injonction ; DDSE : Détention à domicile sous surveillance électronique (peine) ; Libération conditionnelle (AP) : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ; LSC sous libération conditionnelle : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; Suspension (raison médicale) : Suspension de peine pour raison médicale ; Stage : Peine et obligation de stage ; Sursis-TIG : Sursis total assorti d'une obligation d'accomplir un travail d'intérêt général ; TIG : Peine de travail d'intérêt général ; Obligation de TIG : Obligation d'accomplir un travail d'intérêt général

so : sans objet

Tableau 10 : Mesures de sûreté suite à une condamnation suivies en milieu ouvert

	31/12/19	31/12/20	31/12/21	31/12/22 (p)
PSEM	30	28	36	38
Surveillance judiciaire	250	264	270	248
Suivi socio-judiciaire	7 119	7 320	7 636	7 577
Total	7 399	7 612	7 942	7 863

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précision : PSEM : Placement sous surveillance électronique mobile

Tableau 11 : Proportion de femmes selon les mesures

	31/12/19	31/12/20	31/12/21	31/12/22 (p)
Ajournement	25,3%	26,2%	14,7%	NC
ARSE/ARSEM	4,4%	6,1%	7,3%	5,0%
Contrôle judiciaire	9,2%	8,4%	8,4%	7,8%
Stage (alternative)	13,2%	10,0%	8,3%	8,7%
TNR	16,4%	13,3%	12,5%	12,2%
Contrainte pénale	7,1%	6,4%	4,4%	7,2%
DDSE	so	6,1%	6,8%	8,1%
Interdiction de séjour	5,2%	6,4%	4,0%	4,3%
Libération conditionnelle (AP)	10,3%	9,5%	10,4%	9,9%
LSC sous libération conditionnelle	6,2%	4,9%	7,2%	8,1%
SME	7,0%	6,5%	5,6%	4,3%
Sursis probatoire	so	6,3%	6,8%	6,8%
Suspension (raison médicale)	8,6%	6,6%	7,1%	5,2%
Stage	4,6%	4,2%	4,8%	5,2%
Sursis-TIG	7,9%	7,9%	5,4%	3,0%
TIG	10,6%	9,5%	9,7%	9,5%
Obligation de TIG	NC	7,3%	7,1%	7,3%
PSEM	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Surveillance judiciaire	2,8%	2,7%	2,6%	3,2%
Suivi socio-judiciaire	2,3%	2,5%	2,6%	2,7%
Ensemble	7,5%	6,9%	6,9%	6,9%

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précisions : Ajournement : Ajournement avec mise à l'épreuve, ajournement aux fins d'investigations et ajournement avec injonction ; ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; ARSEM : Assignation à résidence sous surveillance électronique mobile ; TNR : Travail non rémunéré ; DDSE : Détention à domicile sous surveillance électronique (peine) ; Libération conditionnelle (AP) : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ; LSC sous libération conditionnelle : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; Suspension (raison médicale) : Suspension de peine pour raison médicale ; Stage : Peine et obligation de stage ; Sursis-TIG : Sursis total assorti d'une obligation d'accomplir un travail d'intérêt général ; TIG : Peine de travail d'intérêt général ; Obligation de TIG : Obligation d'accomplir un travail d'intérêt général ; PSEM : Placement sous surveillance électronique mobile
 NC : non communiqué en raison du secret statistique (volume associé inférieur à 5)
 so : sans objet

Tableau 12 : Proportion de personnes de nationalité étrangère selon les mesures

	31/12/19	31/12/20	31/12/21	31/12/22 (p)
Ajournement	NC	NC	NC	0,0%
ARSE/ARSEM	18,0%	19,4%	17,7%	17,9%
Contrôle judiciaire	11,8%	11,3%	12,2%	13,0%
Stage (alternative)	6,9%	6,2%	8,2%	9,5%
TNR	5,4%	6,6%	7,1%	7,5%
Contrainte pénale	7,9%	7,4%	8,8%	8,7%
DDSE	so	6,2%	5,5%	5,4%
Interdiction de séjour	20,5%	22,1%	21,8%	22,4%
Libération conditionnelle (AP)	10,7%	11,1%	10,6%	11,3%
LSC sous libération conditionnelle	12,8%	14,8%	12,9%	14,8%
SME	7,8%	8,4%	9,0%	8,8%
Sursis probatoire	so	7,7%	8,8%	9,1%
Suspension (raison médicale)	6,9%	7,8%	8,4%	9,7%
Stage	8,8%	9,0%	12,1%	13,8%
Sursis-TIG	8,7%	8,7%	9,8%	9,9%
TIG	6,2%	7,1%	8,6%	9,0%
Obligation de TIG	0,0%	6,4%	6,1%	6,0%
PSEM	0,0%	0,0%	0,0%	NC
Surveillance judiciaire	5,2%	6,1%	7,0%	5,2%
Suivi socio-judiciaire	4,8%	5,1%	5,2%	5,4%
Ensemble	8,0%	8,3%	8,9%	9,2%

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précisions : Ajournement : Ajournement avec mise à l'épreuve, ajournement aux fins d'investigations et ajournement avec injonction ; ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; ARSEM : Assignation à résidence sous surveillance électronique mobile ; TNR : Travail non rémunéré ; DDSE : Détention à domicile sous surveillance électronique (peine) ; Libération conditionnelle (AP) : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ; LSC sous libération conditionnelle : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; Suspension (raison médicale) : Suspension de peine pour raison médicale ; Stage : Peine et obligation de stage ; Sursis-TIG : Sursis total assorti d'une obligation d'accomplir un travail d'intérêt général ; TIG : Peine de travail d'intérêt général ; Obligation de TIG : Obligation d'accomplir un travail d'intérêt général ; PSEM : Placement sous surveillance électronique mobile

NC : non communiqué en raison du secret statistique (volume associé inférieur à 5)

so : sans objet

Tableau 13 : Âge médian des personnes suivies en milieu ouvert selon les mesures

	31/12/19	31/12/20	31/12/21	31/12/22 (p)
Ajournement	41,7	44,5	40,4	41,4
ARSE/ARSEM	31,1	31,2	30,0	31,0
Contrôle judiciaire	31,5	31,9	32,2	32,8
Stage (alternative)	28,7	31,6	32,0	33,5
TNR	25,6	25,8	26,2	25,5
Contrainte pénale	37,4	38,0	38,8	38,7
DDSE	so	33,3	33,1	33,5
Interdiction de séjour	31,1	30,7	30,9	31,0
Libération conditionnelle (AP)	35,9	35,8	36,6	36,8
LSC sous libération conditionnelle	33,1	32,6	32,9	31,3
SME	35,1	35,3	34,8	34,1
Sursis probatoire	so	35,1	35,5	35,9
Suspension (raison médicale)	57,0	55,9	58,0	57,7
Stage	29,4	32,4	34,1	34,9
Sursis-TIG	30,5	31,0	28,3	28,9
TIG	24,7	26,2	26,8	27,4
Obligation de TIG	28,2	28,3	27,8	27,2
PSEM	54,4	55,5	52,9	54,0
Surveillance judiciaire	51,4	52,5	51,8	52,3
Suivi socio-judiciaire	47,1	47,4	47,5	47,8
Ensemble	34,0	34,3	34,4	35,0

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précisions : Ajournement : Ajournement avec mise à l'épreuve, ajournement aux fins d'investigations et ajournement avec injonction ; ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; ARSEM : Assignation à résidence sous surveillance électronique mobile ; TNR : Travail non rémunéré ; DDSE : Détention à domicile sous surveillance électronique (peine) ; Libération conditionnelle (AP) : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ; LSC sous libération conditionnelle : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; Suspension (raison médicale) : Suspension de peine pour raison médicale ; Stage : Peine et obligation de stage ; Sursis-TIG : Sursis total assorti d'une obligation d'accomplir un travail d'intérêt général ; TIG : Peine de travail d'intérêt général ; Obligation de TIG : Obligation d'accomplir un travail d'intérêt général ; PSEM : Placement sous surveillance électronique mobile
so : sans objet

Nouvelles personnes et nouvelles mesures suivies

Au 31 décembre 2022

Tableau 14 : Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par sexe

	2019T4	2020T1	2020T2	2020T3	2020T4	2021T1	2021T2	2021T3	2021T4	2022T1 (sd)	2022T2 (sd)	2022T3 (sd)	2022T4 (p)
Femmes	1 934	1 419	1 066	1 394	1 942	2 144	2 093	1 602	1 855	1 933	1 879	1 371	1 673
Hommes	21 465	16 077	14 967	17 966	22 998	24 047	23 706	19 047	21 941	22 470	21 777	17 054	20 459
Total	23 399	17 496	16 033	19 360	24 940	26 191	25 799	20 649	23 796	24 403	23 656	18 425	22 132

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précision : Un nouvel entrant est une personne n'ayant pas été suivie en milieu ouvert au cours des 12 derniers mois.

Tableau 15 : Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par région administrative du domicile

	2019T4	2020T1	2020T2	2020T3	2020T4	2021T1	2021T2	2021T3	2021T4	2022T1 (sd)	2022T2 (sd)	2022T3 (sd)	2022T4 (p)
Auvergne-Rhône-Alpes	2 686	1 962	1 731	2 067	2 721	2 884	2 922	2 141	2 618	2 578	2 582	1 893	2 549
Bourgogne-Franche-Comté	1 133	783	727	876	1 245	1 271	1 304	917	1 133	1 172	1 163	866	1 181
Bretagne	1 086	778	731	858	1 187	1 055	1 146	788	968	974	898	730	878
Centre-Val de Loire	973	605	526	724	938	1 233	1 128	901	979	932	894	736	944
Corse	114	104	98	100	131	132	133	94	134	122	127	132	139
Grand Est	2 062	1 490	1 293	1 770	2 245	2 264	2 074	1 846	2 135	1 933	1 909	1 500	1 857
Guadeloupe	137	138	156	125	230	203	206	178	156	222	176	185	172
Guyane	276	212	118	163	117	147	116	99	154	113	111	122	147
Hauts-de-France	2 321	1 708	1 545	1 900	2 499	2 625	2 579	2 104	2 465	2 498	2 342	1 932	2 195
Île-de-France	3 425	2 989	2 544	3 073	3 623	4 026	4 183	3 510	3 772	3 784	3 727	3 084	3 409
La Réunion	391	205	238	362	394	351	433	301	373	341	456	421	390
Martinique	209	100	99	120	148	123	173	121	151	172	139	117	106
Mayotte	64	26	16	39	68	40	81	89	43	89	68	39	98
Normandie	1 327	1 087	837	960	1 308	1 249	1 171	1 079	1 114	1 295	1 219	967	1 011
Nouvelle-Aquitaine	2 184	1 519	1 469	1 732	2 397	2 528	2 284	1 815	2 321	2 321	2 269	1 604	2 078
Occitanie	2 186	1 462	1 404	1 936	2 347	2 524	2 554	2 018	2 253	2 437	2 397	1 802	2 243
Pays de la Loire	1 119	824	868	990	1 332	1 270	1 239	1 053	1 171	1 223	1 209	882	945
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 706	1 504	1 633	1 565	2 010	2 266	2 073	1 595	1 856	2 197	1 970	1 413	1 790
France entière	23 399	17 496	16 033	19 360	24 940	26 191	25 799	20 649	23 796	24 403	23 656	18 425	22 132

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précision : Un nouvel entrant est une personne n'ayant pas été suivie en milieu ouvert au cours des 12 derniers mois

Tableau 16 : Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par catégorie

	2019T4	2020T1	2020T2	2020T3	2020T4	2021T1	2021T2	2021T3	2021T4	2022T1 (sd)	2022T2 (sd)	2022T3 (sd)	2022T4 (p)
Alternatives aux poursuites et mesures présentencielles	2 220	2 192	1 525	2 305	2 818	2 784	2 886	2 328	2 745	2 980	3 131	2 430	2 832
Mesures post-sentencielles	29 240	21 933	21 678	25 026	32 150	34 600	34 411	27 971	31 601	32 349	31 110	24 174	28 699
Mesures de sûreté suite à une condamnation (hors PSEM)	450	422	423	440	492	542	540	446	504	467	517	457	441
Total	31 910	24 547	23 626	27 771	35 460	37 926	37 837	30 745	34 850	35 796	34 758	27 061	31 972

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précisions : Les mesures de milieu ouvert prises en compte dans ce document sont les suivantes :

- les **alternatives aux poursuites** : le travail non rémunéré (TNR) et le stage (alternatives).
- les **mesures présentencielles** : l'assignation à résidence sous surveillance électronique (ARSE), l'assignation à résidence sous surveillance électronique mobile (ARSEM) et le contrôle judiciaire.
- les **mesures post-sentencielles** : le sursis avec mise à l'épreuve (SME), la peine de détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE), le sursis probatoire, la libération conditionnelle, en aménagement de peine (Libération conditionnelle (AP)) ou en tant que régime de la libération sous contrainte (LSC sous libération conditionnelle), les peines (TIG) et obligations (Obligation de TIG) de travail d'intérêt général, le sursis total assorti d'une obligation d'accomplir un travail d'intérêt général (Sursis-TIG), l'interdiction de séjour, les peines et obligations de stage (Stage), les suspensions de peine pour raison médicale (Suspension (raison médicale)), la contrainte pénale, l'ajournement avec mise à l'épreuve, l'ajournement aux fins d'investigations et l'ajournement avec injonction.
- les **mesures de sûreté suite à une condamnation** : le suivi socio-judiciaire, la surveillance judiciaire et le placement sous surveillance électronique mobile (PSEM).

Les mesures de PSEM ne sont pas renseignées ici du fait de trop faibles effectifs et sont retirées du total.

Tableau 17 : Nouvelles alternatives aux poursuites et nouvelles mesures présentencielles

	2019T4	2020T1	2020T2	2020T3	2020T4	2021T1	2021T2	2021T3	2021T4	2022T1 (sd)	2022T2 (sd)	2022T3 (sd)	2022T4 (p)
ARSE/ARSEM	133	136	85	114	182	167	180	161	191	215	214	180	196
Contrôle judiciaire	875	943	826	890	969	985	1 191	1 048	1 092	1 187	1 270	1 154	1 104
Stage (alternative)	333	322	266	511	654	693	672	591	759	838	840	566	788
TNR	879	791	348	790	1 013	939	843	528	703	740	807	530	744
Total	2 220	2 192	1 525	2 305	2 818	2 784	2 886	2 328	2 745	2 980	3 131	2 430	2 832

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précisions : ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; ARSEM : Assignation à résidence sous surveillance électronique mobile ; TNR : Travail non rémunéré

Tableau 18 : Nouvelles mesures post-sentencielles suivies en milieu ouvert

	2019T4	2020T1	2020T2	2020T3	2020T4	2021T1	2021T2	2021T3	2021T4	2022T1 (sd)	2022T2 (sd)	2022T3 (sd)	2022T4 (p)
Ajournement	40	30	16	13	29	NC	NC	NC	17	15	10	NC	13
Contrainte pénale	93	52	21	19	6	<5	<5	<5	0	<5	0	<5	0
DDSE	so	so	232	444	662	848	889	739	756	842	795	601	721
Interdiction de séjour	320	306	231	326	313	368	332	254	283	268	290	234	322
Libération conditionnelle (AP)	1 584	2 388	2 943	1 290	1 334	1 307	1 324	1 318	1 409	1 210	1 282	1 170	1 159
LSC sous libération conditionnelle	509	607	1 313	379	383	381	374	379	368	403	454	404	386
SME	18 796	13 304	8 208	5 392	3 311	2 387	1 386	882	647	472	330	217	196
Sursis probatoire	so	6	4 837	12 313	19 205	21 332	22 347	18 757	21 728	22 898	22 015	17 397	20 699
Suspension (raison médicale)	33	26	43	13	24	21	28	33	27	21	27	18	21
Stage	87	75	171	236	362	655	706	424	581	460	466	299	315
Sursis-TIG	4 126	2 986	714	372	170	98	51	40	13	NC	9	14	5
TIG (Peine et obligation)	3 652	2 153	2 949	4 229	6 351	7 179	6 953	5 126	5 772	5 744	5 432	3 810	4 862
Total	29 240	21 933	21 678	25 026	32 150	34 600	34 411	27 971	31 601	32 349	31 110	24 174	28 699

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précisions : Ajournement : Ajournement avec mise à l'épreuve, ajournement aux fins d'investigations et ajournement avec injonction; DDSE : Détention à domicile sous surveillance électronique (peine) ; Libération conditionnelle (AP) : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ; LSC sous libération conditionnelle : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve; Suspension (raison médicale) : Suspension de peine pour raison médicale ; Stage: Obligation et peine de stage ; Sursis-TIG : Sursis total assorti d'une obligation d'accomplir un travail d'intérêt général ; TIG : Peine de travail d'intérêt général; Obligation de TIG : Obligation d'accomplir un travail d'intérêt général

NC : non communiqué en raison du secret statistique

so : sans objet

Tableau 19 : Nouvelles mesures de sûreté suite à une condamnation suivies en milieu ouvert

	2019T4	2020T1	2020T2	2020T3	2020T4	2021T1	2021T2	2021T3	2021T4	2022T1 (sd)	2022T2 (sd)	2022T3 (sd)	2022T4 (p)
Surveillance judiciaire	26	29	26	24	26	28	22	20	29	23	30	24	20
Suivi socio-judiciaire	424	393	397	416	466	514	518	426	475	444	487	433	421
Total	450	422	423	440	492	542	540	446	504	467	517	457	441

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précision : Les mesures de PSEM ne sont pas renseignées en raison du secret statistique et ne sont pas non plus incluses dans le total.

Tableau 20 : Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par région administrative du domicile

2022T4 (p)	Sursis probatoire	TIG	Libération conditionnelle (AP)	Autres	Total
Auvergne-Rhône-Alpes	2 619	383	135	595	3 732
Bourgogne-Franche-Comté	1 000	193	46	525	1 764
Bretagne	881	147	57	220	1 305
Centre-Val de Loire	808	183	30	291	1 312
Corse	132	9	13	NC	180
Grand Est	1 696	389	54	570	2 709
Guadeloupe	171	34	10	34	249
Guyane	93	25	24	62	204
Hauts-de-France	2 254	404	65	460	3 183
Île-de-France	3 020	685	239	839	4 783
La Réunion	349	82	<5	NC	496
Martinique	98	12	11	28	149
Mayotte	66	29	NC	37	132
Normandie	1 030	215	27	295	1 567
Nouvelle-Aquitaine	1 931	463	90	542	3 026
Occitanie	2 071	455	124	661	3 311
Pays de la Loire	993	143	38	255	1 429
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 487	301	192	461	2 441
France entière	20 699	4 152	1 159	5 962	31 972

Source : Ministère de la justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Précisions : La catégorie "Autres" regroupe les mesures d'alternatives aux poursuites, les mesures présentencielle, les mesures de sûreté suite à une condamnation et les autres mesures post-sentencielle : ajournement, contrainte pénale, DDSE, interdiction de séjour, LSC sous libération conditionnelle, SME, suspension (raison médicale), stage, sursis-TIG, obligation de TIG.

Libération conditionnelle (AP) : Libération conditionnelle (aménagement de peine) ; TIG : Peine de travail d'intérêt général

NC : non communiqué en raison du secret statistique

Sources

Depuis juillet 2019, les statistiques trimestrielles de milieu ouvert (STMO) sont produites par la Sous-direction de la statistique et des études (SDSE), service statistique ministériel de la Justice. Elles ont été rétropolées à partir de 2016 pour disposer d'une série de données cohérentes dans le temps. Elles étaient produites jusqu'en avril 2019 par le bureau des statistiques et des études (Me5) de la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP).

Les STMO résultent de l'exploitation du fichier statistique APPI, construit à partir des données de l'applicatif de gestion du même nom. APPI est une application de gestion du suivi de l'exécution et de l'application des peines, qu'elles soient en milieu ouvert ou fermé. Elle n'a pas été développée à des fins statistiques. Les données y sont saisies parfois avec retard, ou peuvent être manquantes. Certaines fins de prise en charge des personnes ne sont pas saisies parce que cela n'a pas d'impact opérationnel.

Au vu des données d'APPI, une même personne peut être suivie au même moment pour des mesures et des procédures en réalité incompatibles, comme une mesure de détention en même temps qu'une mesure d'aménagement de peine ou de milieu ouvert.

Pour éviter de comptabiliser plusieurs fois une même personne, un ensemble de règles de gestion des données a été mis en place à partir de janvier 2016 par le bureau de la donnée de la DAP. Ces traitements, repris pour la plupart, sont déterminés par la compréhension du suivi de l'exécution des peines dans les services. Elles sont précisées ci-dessous.

Les différentes modalités d'exécution d'une peine sous écrou, c'est-à-dire en milieu fermé, sont la détention, les mesures de placements et de détention sous surveillance électronique (PSE et DDSE), de semi-liberté (SL), ou de placement à l'extérieur (PE). Elles sont aussi renseignées dans APPI. Afin d'éviter le double compte des personnes, elles ne sont pas comptabilisées dans les présentes statistiques trimestrielles de milieu ouvert puisqu'elles sont déjà recensées dans les statistiques de milieu fermé produites par la SDSE.

Règles de gestion

Les règles de gestion reposent sur le critère suivant : lorsqu'une mesure est créée dans APPI, elle prend le pas sur celles qui existaient jusqu'alors. Selon que la nouvelle mesure est compatible avec la ou les mesures passées toujours en vigueur, la comptabilisation des mesures antérieures continue, s'arrête, ou bien est suspendue le temps de l'exécution de la nouvelle.

Règles de clôture des mesures de milieu ouvert

Une personne ne peut pas être en train d'exécuter deux mesures de libération conditionnelle différentes au même moment. Si une nouvelle prise en charge pour une mesure de libération conditionnelle apparaît, la comptabilisation de l'ancienne mesure est arrêtée, au profit de la nouvelle.

De même, une personne en libération conditionnelle ou en suivi socio-judiciaire ne peut pas être soumise à une surveillance judiciaire. L'apparition d'une nouvelle mesure de surveillance judiciaire met donc un terme à la comptabilisation d'anciennes mesures de libération conditionnelle ou de suivi socio-judiciaire, et réciproquement.

Inversement, une personne peut être suivie pour deux mesures de SME différentes, ou être suivie dans le cadre d'un SME et d'une libération conditionnelle, ainsi l'apparition de l'une n'arrête pas la comptabilisation de l'autre.

Règles de compatibilité entre mesures de milieu ouvert et mesures de milieu fermé

Les mesures de milieu fermé, dites aussi mesures d'écrou, sont hors du champ des statistiques trimestrielles de milieu ouvert, mais elles sont présentes dans APPI. Il est tenu compte de leur existence dans le cadre des STMO afin de suspendre l'exécution de mesures de milieu ouvert.

Les sursis avec mise à l'épreuve (SME), sursis probatoire, sursis assorti d'un TIG (STIG), la peine de détention sous surveillance électronique à domicile (DDSE), libération conditionnelle (LC), contrainte pénale, TIG et travaux non rémunérés, interdiction de séjour, stages ainsi que les mesures de sûreté, sont suspendues par les nouvelles prises en charge de détention. Les SME, STIG et LC sont aussi suspendues par des mesures d'aménagement de peine sous écrou. La comptabilisation des mesures de milieu ouvert suspendues reprendra à la fin de la mesure d'écrou.

Le TIG, les stages de citoyenneté, le travail non rémunéré, le contrôle judiciaire, l'interdiction de séjour, les assignations à résidence sous surveillance électronique mobile ou non, le suivi socio-judiciaire et les mesures d'ajournement peuvent être pris en charge en même temps qu'une mesure d'aménagement de peine sous écrou, dans le cadre d'une autre affaire. Néanmoins, comme les personnes exécutant ces mesures sont déjà comptabilisées dans les statistiques mensuelles de milieu fermé produites par la DAP, elles ne sont pas prises en compte dans les statistiques trimestrielles de milieu ouvert, ni en termes de personnes, ni en termes de mesures.

Durée maximale

On définit une durée maximale pour chaque type de mesure et on considère comme terminée une mesure dont la durée constatée est supérieure à cette durée maximale. Cela permet d'éviter que des personnes ne soient considérées comme suivies en milieu ouvert de façon permanente alors que la fin de la mesure dont ils font l'objet n'a simplement pas été renseignée dans APPI.